

le crédit qui était accordé sur le prix du nouveau piège approuvé pour les espèces les plus couramment piégées. Le remplacement des pièges est considéré comme la meilleure façon d'éliminer le piège à mâchoires en acier; toutefois le remplacement d'un ensemble de pièges coûte cher au trappeur, une moyenne de 40 000\$.

Le nouveau programme quinquennal du MAINC en ce qui touche la fourrure s'assortit d'environ deux millions de dollars destinés au remplacement des pièges qui ne satisfont pas aux normes de l'ISO. Le point culminant de cette mesure est prévu pour 1994-1995, au moment où la question des normes visant les techniques non cruelles devrait être réglée. Ainsi, à moins que le Canada ne puisse faire repousser l'échéance de la CE, le délai de mise en oeuvre sera très serré.

En ce qui concerne les non-autochtones, le remplacement des pièges est une question de compétence provinciale. Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Environnement n'a pu trouver les fonds nécessaires pour aider à la mise en oeuvre de tels programmes.

Aux yeux du Comité, l'approche du MAINC semble être la seule façon réaliste de substituer des pièges moins cruels aux pièges à mâchoires. Les trappeurs n'ont tout simplement pas les moyens financiers de le faire eux-mêmes. Du point de vue humanitaire, il est important de faire le lien entre le remplacement des pièges et l'éducation des trappeurs.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le ministère de l'Environnement, en consultation avec les provinces, accorde la priorité au financement de programmes qui aideront les trappeurs à remplacer leurs pièges actuels par des appareils de piégeage sans cruauté qui répondent aux exigences de la CE.

Si plusieurs pièges ont franchi avec succès les sept étapes du programme de recherche mené à Vegreville, la question des normes et du degré relatif de cruauté reste à régler. Les fabricants ne sont pas prêts à consacrer l'argent nécessaire à la production de nouveaux pièges sur une grande échelle tant que des normes de non-cruauté n'auront pas été clairement établies.

Un établissement qui fabrique le piège Kania au Canada a récemment déménagé son usine à l'étranger pour réduire ses coûts d'assemblage. Le piège Sauvageau est produit à Saint-Hyacinthe, au Québec, et à Kapuskasing, où le piège Magnum est aussi fabriqué. L'évaluation de 1991